

Politiques institutionnelles du **RENIEC**

Politique d'intégrité et de lutte contre la corruption

Le Registre national d'identification et d'état civil - Reniec - a pour objectif d'établir un ensemble d'actions préventives visant à lutter contre la corruption afin de renforcer la confiance des citoyens et des fonctionnaires de l'institution, en exprimant son rejet absolu de tout acte de corruption et en établissant les sanctions correspondantes dans le cadre juridique, ainsi qu'en déclarant son engagement à respecter la politique nationale d'intégrité et de lutte contre la corruption. À cet égard, la présente politique constitue le cadre de référence pour l'application du modèle d'intégrité publique au sein de l'institution qui s'engage à mettre en œuvre les dispositions suivantes:

- ✔ Établir des règles et des principes de comportement qui guident une conduite intègre et axée sur les valeurs de la part des fonctionnaires et des employés de l'institution.
- ✔ Mettre en œuvre des directives afin d'identifier et d'atténuer les situations inappropriées susceptibles d'être influencées par un intérêt ou un bénéfice secondaire, en favorisant la transparence dans les processus de l'institution.
- ✔ Intégrer des mécanismes d'examen et d'enquête préalables avant de prendre des décisions sur des actions impliquant les performances de l'institution.
- ✔ Développer des actions visant à encourager les fonctionnaires à promouvoir les valeurs, les principes et les normes du service public afin de renforcer la culture de l'intégrité et de l'éthique.
- ✔ Appliquer les procédures de sélection et de recrutement du personnel pour s'assurer qu'elles répondent aux critères de méritocratie et d'intégrité.
- ✔ Générer une culture de valeurs et d'éthique publique pour guider nos fonctionnaires et agents publics vers la réalisation d'objectifs communs, en promouvant une culture d'intégrité au sein de l'institution.
- ✔ Mettre en œuvre des actions visant à renforcer la capacité de prévention de l'institution pour faire face aux actes de corruption.

Son champ d'application comprend tous les processus de l'institution qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques institutionnels, et s'applique à la fois aux fonctionnaires et aux autres parties prenantes dans leurs relations avec le Reniec.